

## Plus de grand plouf pour les écoliers

Les enfants des écoles d'Anthisnes, communales et libre, n'auront plus droit aux cours de natation dès l'année scolaire 2011-2012.

Guy-Pierre CRESPIN



Les écoliers de l'entité d'Anthisnes - 4 implantations communales et 1 libre - n'auront plus le plaisir de s'ébattre dans une piscine et d'y apprendre à nager. Le conseil communal a, en effet, adopté la proposition du collège de supprimer les cours de natation qui étaient prévus au programme sportif. La majorité PS-IC a approuvé cette mesure tandis que l'opposition MR-IC votait résolument contre estimant que ces cours étaient nécessaires au bon développement physique des enfants. Les élèves de l'école communale sont déjà habitués à cette mesure qui, en principe, était temporaire. Pendant de nombreuses années, ils ont fréquenté la piscine olympique de Seraing. C'est en 2006 que les cours ont été interrompus lorsque la piscine a dû fermer ses portes pendant plus de 3 ans afin d'être entièrement rénovée. « *Nous n'avons pas pu trouver de piscine proche de chez nous qui soit en mesure de s'adapter à plages horaires, ni de moniteurs disponibles* », a justifié Toni Pelosato, l'échevin de l'Enseignement. Une explication qui a laissé l'opposition dubitative. Les cours de natation avaient été instaurés il y a des années et le conseil communal avait décidé la prise en charge par la commune des frais d'accès, de transport et de moniteurs spécialisés. En 2001, en application du décret du 7 juin de la même année, la commune accordait des avantages similaires à l'école libre Saint-Maximin. Cette école a continué à conduire ses élèves à la piscine et à leur faire donner des cours de natation, mais cela s'est organisé à la piscine du collège Saint-Roch à Ferrières. « *La piscine de Seraing a rouvert ses portes en septembre 2009 et une reprise des cours était envisageable dès fin 2009*, reprend l'échevin. *Toutefois, ce fut impossible en raison des difficultés rencontrées au niveau organisation et respect de la réglementation en la matière. Particulièrement du fait de l'impossibilité de recruter les moniteurs imposés pour l'encadrement de ce cours hebdomadaire. Élément important également, le temps que requiert ce cours : quasi une matinée pour 3/4 d'heure de natation. Le corps enseignant est bien d'accord sur ce fait et souhaite récupérer ce temps pour le programme normal.* » La suppression, pour l'école communale, des cours de natation et des avantages sociaux qui y sont liés entraîne automatiquement la suppression des dits avantages pour l'école Saint-Maximin. « *Nous les maintiendrons jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009-2010* », assure Toni Pelosato.

Et après... plus de plouf pour personne ?